

Je pourrais citer nombre de déclarations de sources diverses au Canada qui décrivent en détail ce dont je suis en train de parler. Le syndicat des exploitants d'éleveurs du Manitoba n'a pas hésité à critiquer le régime de stabilisation. Lors de sa réunion de décembre 1970, il a adopté la résolution suivante au sujet de ce régime:

Attendu que M. Lang se hâte de faire adopter par la Chambre des communes son régime de stabilisation des prix du grain; Et attendu que des renseignements détaillés n'ont pas été fournis aux cultivateurs de l'Ouest, et que des renseignements sur les effets du régime proposé n'ont pas été communiqués et ne semblent pas devoir l'être bientôt;

Le syndicat des exploitants d'éleveurs du Manitoba prie instamment le gouvernement provincial et tous les députés de l'Ouest de tout mettre en œuvre pour retarder l'adoption de ce bill jusqu'à ce que les cultivateurs soient parfaitement au courant de la teneur du bill et des avantages qu'ils pourront en retirer.

Cette résolution a été envoyée à tous les députés et notamment au ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Il semble, d'après la résolution, que le syndicat des exploitants d'éleveurs du Manitoba doute que le programme de stabilisation proposé dans cette mesure permette vraiment à ses membres de prévoir ce qui se produira si on met ce régime en vigueur. Ils proposent qu'on étudie sérieusement ce genre de programme de stabilisation.

La discussion aurait été plus profitable si on avait divisé le bill, comme le député de Saskatoon-Biggar (M. Gleave) a tenté de le faire à l'ouverture du débat. Nous aurions pu étudier le bill sous deux aspects distincts, au lieu de croire qu'il suffit d'offrir \$650 à chaque producteur pour que tous les députés votent en faveur du bill. Voici quelques chiffres du Bureau fédéral de la statistique. Je sais bien qu'on les a cités vendredi dernier. Je crois qu'il suffira de vous donner lecture des revenus agricoles nets pour trois des provinces des Prairies. En 1967, ces revenus s'élevaient, au Manitoba, à \$154,392,000. En 1970, ils n'étaient plus que de \$78,631,000. Le chiffre de 1967 pour la Saskatchewan était de \$354,896,000 et celui de 1970 de \$202,718,000. Pour l'Alberta, le chiffre de 1967 était de \$282,953,000 et celui de 1970 de \$226,231,000.

Quand il parle de stabilisation, le gouvernement devrait nous dire s'il veut stabiliser le revenu agricole au chiffre de 1970 ou à celui de 1967. Je suis sûr que le ministre aura quelque chose à dire au sujet de cette situation particulière quand le moment viendra pour lui de clore le débat. Même si le gouvernement parle d'une moyenne de cinq années, il n'en demeure pas moins qu'il y a eu des écarts énormes dans les chiffres entre 1967 et 1970. Le phénomène peut se produire de nouveau si nous prenons comme point de départ les chiffres publiés par le BFS.

Le Syndicat national des cultivateurs a décrit la situation clairement. Il a souligné l'importance de calculer les paiements de stabilisation d'après le revenu agricole net et non pas le revenu brut. Le ministre comprend sûrement la différence entre les deux. Les agriculteurs du pays n'hésiteront pas, j'en suis sûr, à déclarer leur prix de revient. La différence entre le revenu net et le revenu brut a décidément échappé au ministre et au cabinet en général. Je cite un extrait du bulletin *National Farmers Union Newsletter*:

... Il est essentiel de calculer les paiements d'après le revenu net si l'on veut que le régime aide les cultivateurs pris individuellement et les collectivités rurales.

[M. Skoberg.]

Les députés de circonscriptions à la fois rurales et urbaines savent que le revenu individuel net des producteurs préoccupe autant les gens des deux milieux. Le gouvernement croit pouvoir parler de revenu brut et oublier complètement le revenu net.

• (8.20 p.m.)

Un article paru dans le *Financial Post* du 13 mars 1970 parle d'une nouvelle politique des grandes exploitations pour Ottawa. Il se peut qu'il y ait de grandes exploitations pour ceux qui ont la chance d'être de gros cultivateurs mais dans la région d'où je viens, nous aimons à croire que nous nous préoccupons encore à titre individuel du cultivateur. Je suis sûr qu'il en va de même actuellement dans bien des régions du Canada, notamment dans l'Ouest. Nous nous préoccupons du cultivateur en soi, du rôle qu'il joue dans une agglomération donnée dont il fait partie, du genre de distractions qu'il aime et auxquelles il prend part et du niveau de revenus dont il a besoin pour que sa communauté économique rurale soit viable.

Comme le dit l'article:

Le cabinet fédéral a approuvé un vaste plan national destiné à accélérer l'exode des cultivateurs canadiens et à encourager les exploitations agricoles à s'agrandir.

Dans mon esprit, des exploitations agricoles de grande envergure sont des exploitations collectives et le gouvernement me paraît à tout prix tenir au programme qui transformera en propriétés collectives les exploitations individuelles que nous avons toujours connues. Je pense que les ruraux redoutent particulièrement le programme de stabilisation, car ils sentent que les seuls à en profiter seront les propriétaires collectifs. L'expérience leur a enseigné que le gouvernement ne se préoccupe pas vraiment d'assurer la rentabilité de la petite exploitation agricole. Je cite un autre passage de l'article du *Financial Times*:

Entre autres conséquences, le programme de rajustement tant attendu pourrait hâter l'exode des agriculteurs et l'avènement d'exploitations plus considérables et plus rentables.

J'affirme à nouveau que si le gouvernement a l'intention d'accélérer l'exode des petites fermes et l'établissement de fermes plus étendues et rentables, il devrait le dire immédiatement. Il est injuste que les agriculteurs ignorent les intentions du gouvernement. Il n'est que juste que le cultivateur qui a passé sa vie sur une ferme sache si on lui permettra d'y demeurer.

Examinons maintenant certaines déclarations. La Fédération canadienne de l'agriculture, pour sa part, croit fermement qu'un programme ou une politique ne saurait répondre à tous les besoins dont j'ai parlé. L'engagement financier du gouvernement fédéral en vue de remédier aux besoins économiques des cultivateurs et l'économie des Prairies en cause dans le plan de stabilisation sont beaucoup trop faibles par rapport à la situation et aux perspectives actuelles. A mon avis, le ministre devrait tenir compte de l'opinion de la Fédération. Il écoute peut-être rarement les opinions exprimées par la Fédération et celles d'autres sources extérieures, préférant se fier à l'avis de ses propres fonctionnaires. Le ministre semble songer aux affirmations qui sont faites en reconnaissant qu'elles viennent de gens pratiques. Depuis mon arrivée à la Chambre il y a environ trois ans, j'ai répété à maintes reprises qu'il nous fallait plus de gens pratiques pour